

# Améliorer la santé mentale de la population, stratégie pour l'Union européenne. Livre vert

2006/2058(INI) - 13/07/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par John BOWIS (PPE-DE, UK) en réponse au Livre vert de la Commission «Vers une stratégie sur la santé mentale pour l'Union européenne». Les députés attirent l'attention sur les «disparités assez importantes» entre les différents États membres en matière de dépenses relatives à la santé mentale et se félicitent de l'engagement de la Commission à l'égard de la préservation de la santé mentale. Ils demandent à la Commission d'élaborer, à la suite du Livre vert, une directive sur la santé mentale en Europe et sur «la défense et le respect des droits civils et des droits fondamentaux des personnes affectées de troubles mentaux». Toute future proposition de ce type devrait prévoir d'associer, d'impliquer et de consulter des personnes ayant connu ou connaissant des problèmes de santé mentale, leurs familles, leur personnel soignant ainsi que des ONG œuvrant dans le domaine de la santé mentale, les associations des familles et d'autres personnes concernées.

Les députés souhaitent demander que les principaux groupes cibles de la Commission (enfants, travailleurs, personnes âgées et personnes défavorisées) incluent également les personnes souffrant de graves maladies mentales, les personnes souffrant de maladies de longue durée ou incurables, les personnes handicapées, les prisonniers, les groupes minoritaires ethniques et autres et les SDF, les migrants, les travailleurs précaires et les chômeurs. Ils estiment également que la dimension de genre n'a pas été dûment prise en compte dans le Livre vert. Le rapport reconnaît que les hommes et les femmes peuvent présenter des besoins différents en matière de santé mentale, et demande que les efforts de recherche soient redoublés afin de mettre au point des approches et des traitements séparés pour les deux sexes dans le domaine de la santé mentale.

Parmi ses nombreuses recommandations, la commission demande «une approche faisant appel à diverses disciplines et à divers organismes» pour faire face à des situations de mauvaise santé mentale complexes, notamment celles impliquant des enfants ou des adolescents. Elle prie également les employeurs de mettre en place des politiques de «santé mentale au travail» de manière à garantir le meilleur emploi et la qualité de l'insertion professionnelle aux personnes affectées de troubles psychiques.

Soulignant que le vieillissement de la population en Europe constitue l'un des principaux défis pour la santé mentale, le rapport demande que l'accent soit davantage mis sur la recherche sur les maladies neurodégénératives ou autres affections psychiatriques du troisième âge. Les députés soulignent également que la «fin de la stigmatisation» doit être au cœur de toute future stratégie, en instaurant par exemple des campagnes annuelles sur les questions liées à la santé mentale en vue de lutter contre l'ignorance et l'injustice. La commission souhaite également réformer les services de santé mentale, de manière à ce qu'ils reposent sur des soins de haute qualité assurés par la communauté à la maison ou dans un centre protégé, avec un suivi et une évaluation réguliers et une prise en charge de répit. La Commission est invitée à soutenir la poursuite des réformes dans les États membres qui abusaient de la psychiatrie, de la médication ou de l'internement ou bien recouraient à des «pratiques inhumaines comme les lits fermés ou un usage excessif des cellules d'isolement».

Parmi les points soulevés dans le rapport, citons un accroissement de la recherche concernant les interventions thérapeutiques et psychologiques, le développement de médicaments plus efficaces entraînant moins d'effets secondaires, les éléments déterminant les troubles mentaux et les suicides. Il convient également de renforcer la participation des usagers des services dans tous les aspects de la recherche sur la santé mentale. Enfin, la commission demande à la Commission de créer un «groupe de coordination et de suivi de la santé mentale» chargé de réunir des informations sur la pratique en matière

de santé mentale et la préservation de cette dernière dans l'UE, d'évaluer l'adéquation (en termes de nombre et de formation) des professionnels de la santé mentale en place et des infrastructures existantes, et de diffuser des informations sur les meilleures pratiques.